

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Le Principal**

à

**Collège Victor Duruy**

**Parents d'élèves**

**Le Principal**

Direction

Téléphone :  
05 58 85 70 30  
Télécopie :  
05 58 85 70 31

Mél :

[ce.0400648m@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0400648m@ac-bordeaux.fr)

Site Etablissement :

<http://college-duruy.ac-bordeaux.fr>



5, Rue Nonères  
BP.80619  
40006 MONT DE MARSAN Cedex

**Objet : bourses départementales – Année scolaire 2020/2021**

Madame, Monsieur,

Depuis l'année scolaire dernière, concernant les bourses départementales, les familles sont désormais amenées à déposer une demande en ligne sur la plateforme « [mesdemarches.landes.fr](http://mesdemarches.landes.fr) » . .

Ces aides, attribuées sous conditions de ressources et des charges des familles, sont destinées à tous les élèves **demi-pensionnaires** dont le domicile parental se situe dans les landes, dès lors que le montant annuel de la bourse nationale (primes comprises) n'est pas supérieur au tarif annuel de la demi-pension.

Ces aides départementales résultent d'un calcul de quotient familial dont les détails sont fixés par l'Assemblée départementale à chaque rentrée scolaire. Pour l'année scolaire 2019-2020, le quotient familial à ne pas dépasser pour prétendre à la bourse départementale était de 7 733 €.

Si le dépôt des demandes en ligne est désormais privilégié, il sera néanmoins possible pour les familles de formuler leur demande par l'intermédiaire de l'habituel imprimé-papier. Celui-ci doit nous être, impérativement déposé **complet**, pour le **5 novembre 2020**.

Je vous demande donc de respecter cette date expressément.

Tout dossier **incomplet sera refusé**. Veuillez prévoir les différentes photocopies pour le dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Eric DELMOTTE